

Et puis, la santé surtout...

Car de santé, il ne va pas falloir manquer dans ces temps que nous préparent Macron et ses complices. Des temps où, avec la retraite à 65 ans, on travaillera plus pour finalement gagner moins. A les entendre, la réduction du temps de travail, ce marqueur historique d'un progrès social gagné de haute lutte (pour arracher sa diminution sur la journée, la semaine, l'année, la vie professionnelle), serait devenu un obstacle à la croissance et à la compétitivité. Il y aurait trop de vieux et ces bambochards avérés laisseraient aux jeunes le fardeau de leur dette pour héritage. Bali-vernés. Les salarié.es âgé.es sont les premiers écartés des emplois et les pensions d'aujourd'hui sont financées par les cotisations sociales payées par les actifs d'aujourd'hui. Même le très austère Conseil d'orientation des retraites, ce truchement ordinaire des pires présages, l'a reconnu : à moyen terme, le système n'est pas menacé. Alors, pourquoi une fièvre réactionnaire s'empare-t-elle ainsi des dominants et de leurs gouvernements ? L'enjeu est social.

Chaque pension versée représente une partie du salaire. Un salaire socialisé comme le sont les autres allocations et prestations sociales. Reporter l'âge de la retraite permet d'amputer une partie des revenus du travail au moment de la répartition des richesses. En épargnant aux sociétés le versement des cotisations sociales, l'allongement de la durée du travail permet de gonfler leurs profits.

Ainsi, d'autres inactifs, les actionnaires, qu'il est vrai on ne stigmatise guère, n'auront plus alors à souffrir de la rigueur des temps. Une vie consacrée à bosser pour les un.es et à encaisser les dividendes pour les autres. Tel est le sens de cette politique. Mais, déjà, pour certains cela paraît insuffisant. Il en est qui évoquent le passage aux 67 ans et, ailleurs en Europe, on parle de 70 ans voire de la suppression de tout âge légal de départ... Rien ne les fera reculer, sauf nous. Tirons-en les conclusions.

En matière de préservation de la santé, il est d'usage de prescrire deux recommandations. D'une part, la pratique de la marche, en groupe de préférence. D'autre part, l'arrêt du travail afin de s'en épargner les soucis. Macron nous en offre l'opportunité.

Dès maintenant, cessons le travail pour aller occuper les rues. Cela sera alors le moyen le plus efficace pour préserver notre santé, pour aujourd'hui comme pour demain.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation*

et imprimé par eux

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : C. NESIC

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org

<http://www.sudeduc7627.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : édit

Page 2 & 3 : historique & autopsie des réformes

Page 4 : des artistes pour les migrants

Page 5 : Projet de loi asile et immigration

Page 6 & 7 : Retraites, préparons la riposte

Page 8 : 2 invitations

**La retraite
à 65 ans ?**

C'est

NON!



Petit historique des réformes des retraites ...

Le premier système de retraite apparaît en 1670 (Colbert), il concerne les marins de la marine de guerre.

Jusqu'en 1953, le régime de retraite se généralise et concerne l'ensemble des secteurs, public, privé notamment avec l'application du programme du Comité National de la Résistance (CNR) en 1945.

C'est en **1953** que le gouvernement tente sa première attaque. La guerre d'Indochine coûte cher, il faut faire des économies sur les retraites des fonctionnaires... et prolonger l'âge légal de départ de 2 ans (il est déjà à 65 ans).

Suite à un appel intersyndical pour une grève limitée à 1h (le 4 août), les postiers et postières de Bordeaux décident la prolongation. En quelques jours, la grève s'étend à l'ensemble du secteur public.

Après 3 semaines de grève du 4 au 25 août, le gouvernement recule.

En **1956** le minimum vieillesse est créé.

1982 sera l'année du passage de l'âge de départ à 60 ans et une retraite à taux plein (75 % dans le public, 50 % dans le privé, auxquels s'ajoutent les 25 % de complémentaire obligatoire).

1993 marque le début des grandes réformes réactionnaires des régimes de retraite, avec les mesures Balladur et le calcul de la pension sur les 25 dernières années (au lieu de 10) dans le privé et le passage de 37,5 à 40 annuités, dans le privé également, pour avoir le maximum (75 %).

Les mouvements sociaux sont faibles et ne parviennent pas à stopper ces mesures.

En **1995**, Alain Juppé (1^{er} ministre de Chirac) veut imposer son « Plan Juppé » sur les retraites et le régime de sécurité sociale : allongement de la durée de cotisation pour les fonctionnaires, de 37,5 à 40 annuités, augmentation des frais d'hospitalisation et baisse des remboursements, accroissement des cotisations maladie pour les retraité-es et les chômeurs et chômeuses.

Le mouvement social qui se déclenche, chez les cheminot-e-s et les étudiant-e-s va s'étendre à tous les secteurs, public, privé, en novembre et décembre 1995, avec 3 semaines de grève et de manifestations massives (les plus importantes depuis 1968).

Le gouvernement est contraint d'abandonner le « volet retraite » de son plan. C'est une victoire importante pour le mouvement social. **Sud Éducation** se crée à ce moment-là.

En **2003**, c'est la réforme Fillon qui repart, 8 ans après Juppé, sur l'allongement de la durée de cotisation à 40 annuités pour les fonctionnaires.

Le gouvernement joue sur la division entre public/privé mais ne s'attend pas à un mouvement aussi important dans l'Éducation Nationale. C'est la plus grande grève du secteur, avec de grandes assemblées générales, des départs massifs en grève reconductible, par endroits des comités de grève et petit à petit un mouvement qui se bat pour une autre vision de la société, pour un autre partage des richesses. L'exten-

sion du mouvement se fait à la RATP, la SNCF.

Dans les manifestations, l'appel à la grève générale est souvent entendu.

Il ne sera pas repris par les grandes centrales syndicales et la mobilisation dans l'Éducation Nationale ne passe pas le cap du boycott du baccalauréat.

La réforme passe. Cette mobilisation laissera des traces : mélange de démoralisation et de rage, défiance envers les grandes centrales syndicales.

En **2010**, le gouvernement Fillon s'attaque à l'âge légal de départ et veut le faire passer de 60 à 62. Il veut aussi rallonger la durée de cotisation, jusqu'à 41,5 ans.

Le mouvement social s'étend rapidement : SNCF, raffineries, transport routier, Éducation Nationale, Université, lycées, les éboueurs, la Poste... Il touche le public et le privé.

L'asphyxie de l'économie se fait par la grève mais aussi par des blocages de dépôts de carburant, des actions qui réunissent des grévistes de tous secteurs. Le mouvement est populaire.

La répression est forte, le gouvernement ne cède pas... C'est une défaite, malgré des manifestations énormes.

La grève ne s'est pas assez généralisée, sans doute par défaut d'unité entre syndicats frileux, en tout état de cause, l'auto-organisation a manqué. Cependant des liens forts ont uni les millions de grévistes.

En **2014**, la réforme Touraine prévoit l'allongement progressif de la durée de cotisation, d'un trimestre supplémentaire tous les trois ans, entre 2020 et 2035, amenant celles et ceux nés après 1973 à travailler jusqu'à 43 annuités. Cette réforme est adoptée et en vigueur actuellement.

En **2019**, c'est la retraite par points qui est tentée par Macron. Chacun, chacune se retrouvera avec un capital de points, à la fin de sa carrière (41,5 annuités, jusqu' 43 annuités) et c'est cette somme de points qui fixera le montant de la pension. La valeur du point sera fixée par l'État et dépendra de la conjoncture économique au moment du départ...

Cela ne passe pas et une grande journée de mobilisation est annoncée dès septembre par l'intersyndicale poussée par les travailleuses et travailleurs de la RATP et de la SNCF. C'est un succès, le 5 décembre 2019.

Après 3 mois d'un mouvement fort, interprofessionnel (même l'Opéra de Paris !), généralisé, alliant grèves (Éducation Nationale, SNCF, RATP) , manifestations massives, et blocages, le gouvernement enterre son projet de réforme à la faveur de la crise sanitaire et du confinement.

Mais c'est bien d'un vrai recul qu'il s'agit. La réforme des retraites ne réapparaît que 4 ans plus tard, et la retraite par points est complètement abandonnée.

2023 Prochaines étapes dans les mois qui viennent... On peut faire reculer le gouvernement .

Retraites : autopsie d'une arnaque

À l'heure où cet article est écrit, le suspense reste insoutenable : âge légal repoussé à 64 ou 65 ans ? 42,5 ou 43 ans de cotisation ? 49.3 ou pas ? Mais de toute façon, ce qu'annoncera ce gouvernement au service du MEDEF sera à combattre par la grève et dans la rue !

Les caisses de retraite sont-elles déficitaires ? Elles étaient excédentaires de 2,6 milliards d'euros en 2021 et de 3,7 milliards d'euros en 2022.

Seront-elles déficitaires dans l'avenir ? Les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) disent qu'elles seront déficitaires à partir de 2032. Mais la raison qu'en donne le COR est significative : le déficit viendrait des économies réalisées sur l'ensemble des salaires des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ! Le COR pointe donc la responsabilité de l'État dans les difficultés éventuelles des caisses de retraite puisque c'est lui qui organise les coupes claires sur les budgets des collectivités et de la santé

Que représenterait ce déficit...en 2032 ? Il serait compris entre 12 et 20 milliards d'euros par an, le chiffre de 17 milliards revenant le plus souvent. 17 milliards sur un budget global des caisses de retraite de 330 milliards, soit 5 %. Curieusement, le gouvernement ne propose pas d'augmenter les salaires d'autant. Or, dans le fonctionnement actuel, 5 % de hausse des salaires, ce serait automatiquement 5 % de plus dans les caisses de retraite !

Mais, avec le vieillissement de la population, la part consacrée aux retraites ne va-t-elle pas devenir trop lourde à supporter ? La part des dépenses de retraites dans le revenu national (PIB) était de 13,8 % en 2021. Le gouvernement fait mine de s'effrayer du fait qu'elles pourraient atteindre 14,7 % en 2032. En fait, il ne s'agirait que d'un retour à ce qu'elles représentaient en 2020. Mais, de toute façon, il serait juste normal que la part consacrée aux retraites augmente : tout simplement parce que les richesses produites augmentent, et bien plus vite que la population.

Alors pourquoi un tel acharnement des gouvernements qui se succèdent à vouloir s'en prendre aux retraites ?

Les caisses de retraite, c'est un budget de 330 milliards

RÉFORME DES RETRAITES

*Après consultations
avec les partenaires sociaux,
je me suis mise d'accord ...
avec moi-même !*



S.

d'euros, du même ordre que le budget de l'État. Inutile de dire que cela attise les convoitises ! Augmenter le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, c'est baisser la pension de celles et ceux qui partent quand même à l'âge légal. Augmenter l'âge légal du départ à la retraite, c'est accroître le « chômage des seniors », qui auront de moins en moins de droits, seront pauvres et toucheront une retraite amoindrie, si les difficultés de leur vie ne les ont pas tués avant.

Dans tous les cas, cela vise à diminuer les dépenses des caisses de retraite, tout en permettant aux fonds de pension privés de drainer l'épargne de celles et ceux qui ont des salaires suffisants pour mettre de côté. En tout cas, c'est une façon de diminuer la part de la classe ouvrière dans le revenu national, augmentant mécaniquement d'autant celle de la bourgeoisie.

Macron dépasse les... Bornes !

**Dans l'Éducation nationale,
les universités comme ailleurs**

RETRAITES

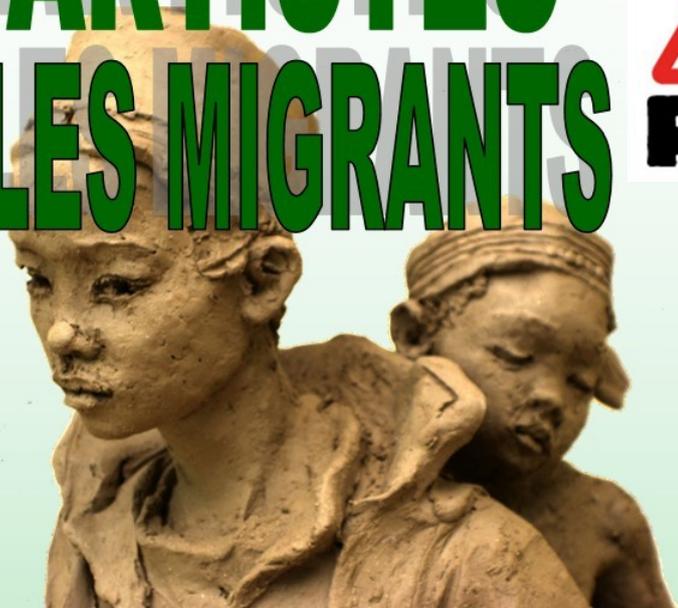
**Pas un jour
de plus**

**Pas un euro
de moins**



éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

DES ARTISTES POUR LES MIGRANTS



EXPO VENTE

à
La Grange BIHOREL

Les 10 / 11 / 12

Février

de 10h à 20h

Vernissage

Le vendredi 10 à 18h

Œuvres de peintres

Sculpteurs photographes

CONCERT

Amphithéâtre Axelrad

Faculté des lettres

MONT SAINT AIGNAN

Vendredi 17 mars

19h00



MB4
Mon Beau Quartet

et

SACHA NEMMAR



Projet de loi asile et immigration

Les ministres du travail, Olivier Dussopt, et de l'intérieur, Gérald Darmanin, portent actuellement le projet de loi asile et immigration. Ils annoncent vouloir mettre en place un titre de séjour « métiers en tension » pour les travailleurs et travailleuses sans papiers déjà sur le territoire, ainsi que des mesures répressives visant notamment à multiplier les contrôles et les reconduites à la frontière. Ce projet de loi doit être examiné début 2023 au Parlement.

Tout d'abord, ce texte annonce la possibilité d'obtention d'un titre de séjour si la personne travaille dans un secteur dit « sous tension ». Présentée comme une des mesures phares, cette « création d'un titre de séjour » pour les sans-papiers qui travaillent dans des métiers en tension est loin de la régularisation massive annoncée par l'extrême droite qui va même jusqu'à prétendre que ce projet de loi pourrait donner la nationalité française à des étrangers... Rappelons que celle-ci s'acquiert selon des critères relatifs au Code de la nationalité et qu'il n'y a absolument rien dans ce projet de loi qui concerne ou modifierait cela. Ce titre permet seulement d'être considéré comme régulier sur le territoire national pour un temps défini. Il s'agit en effet d'un titre de séjour provisoire, d'une durée d'un an et renouvelable sous certaines conditions. Concrètement, pour bénéficier d'un renouvellement de titre de séjour, il faudra d'une part que la personne ait toujours son emploi et d'autre part, que le métier exercé soit toujours considéré comme un métier « en tension ». En outre, le ministre de l'intérieur souhaite intégrer deux critères supplémentaires à ceux en vigueur lors d'une demande de renouvellement de titre de séjour, rendant donc cette démarche encore plus difficile qu'elle ne l'est actuellement.

Une liste de ces métiers dits « en tension » doit être établie avec le patronat. Darmanin est clair : « le jour où les métiers ne sont plus en tension, évidemment nous n'ouvrirons plus de possibilités de régularisation... ».

Concernant l'apparition des deux nouveaux critères, il s'agit d'un examen de français, sur le modèle de ce qui est réalisé aux États-Unis, et de la possession d'un casier judiciaire vierge. Darmanin prétend ainsi vouloir « mieux choisir l'immigration ». Et sur cet aspect, sa vision manichéenne de l'immigration fait peur. D'après Darmanin, il y aurait parmi les migrants « deux publics évidemment très différents » : les bons et les mauvais migrants, ceux qui admireraient notre chère république et ceux qui viendraient pour la mettre à mal. Il est allé jusqu'à déclarer : « on veut ceux qui bossent, on ne veut pas ceux qui rapinent. » D'après lui, « la question est de savoir quelle immigration nous voulons », se prononçant en faveur d'une « immigration de travail », alors que selon lui, elle serait trop « familiale ». Ben oui, quelle idée de penser à rejoindre ses proches au péril de sa vie plutôt que de réfléchir à quel métier sous tension on souhaite exercer ! Pour le gouvernement, il faut ainsi rentabiliser au maximum les flux migratoires et éluder complètement l'aspect humain pour déshumaniser ces personnes qu'on ne voit plus que comme des machines à réaliser de la plus-value.

Le deuxième aspect terrifiant de ce projet de loi est son volet répressif à travers le flicage des prestations sociales et la multiplication des procédures de reconduite à la frontière. Des moyens supplémentaires vont être alloués pour que la CAF, par exemple, s'assure qu'il n'y ait plus de prestations possibles lorsqu'un migrant bascule en situation irrégulière. Il est question également d'un contrôle plus important pour que les préfetures et les bailleurs vérifient systématiquement qu'un migrant dont le titre de séjour prend fin ne puisse plus bénéficier de logement social. Enfin, l'une des dispositions du projet de loi est de fortement simplifier et accélérer les procédures d'expulsion et de passer de douze à quatre catégories de recours. Le projet parle également de renforcer les mesures pour l'application des OQTF (Obligations de Quitter le Territoire Français) lorsque le titre de séjour arrive à sa fin. Darmanin l'a dit, il souhaite « rendre la vie impossible aux étrangers en situation irrégulière ». L'objectif est clair : toujours plus précariser les migrants et multiplier les expulsions.

En résumé, un « bon » étranger, pour Darmanin, c'est celui qui parle la même langue, qui veut bien des jobs les plus pourris, qui vient uniquement pour travailler, pas celui qui souhaiterait vivre avec ses proches. Un « bon » étranger, pour notre gouvernement, c'est celui qui, éjectable lorsque son patron n'a plus besoin de lui, constitue une main d'œuvre corvéable à merci dont on peut se débarrasser plus facilement et plus rapidement. Darmanin résume lui-même son projet ainsi : « mieux intégrer et puis mieux expulser ».

Ce pour quoi nous luttons, à Sud Éducation, c'est la régularisation de tous les sans-papiers, pas au gré du marché du travail et des besoins du patronat. Ce sont les patrons qui exploitent notre force de travail, pas les migrants qui nous menacent. Abandon de la loi asile et immigration ! Abrogation de toutes les lois racistes, qu'elles soient de droite ou « socialistes » ! Des papiers pour toutes et tous !



Le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), réseau constitué de citoyens bénévoles (enseignants, éducateurs, médecins, parents d'élèves, retraités.....), d'associations et de syndicats.

Attaché à la défense des Droits de l'Homme et des Droits à l'Éducation, il aide gratuitement les familles étrangères sans papiers d'enfants scolarisés, les mineurs étrangers isolés et les jeunes majeurs étrangers à constituer leurs dossiers de demande de titre de séjour auprès de la préfecture. Chaque dossier a un coût important, à la fois dès le dépôt de la demande puis à la réception du titre de séjour, si obtention de celui-ci. A cela s'ajoute quelquefois le coût d'une consultation d'avocat.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention, et afin d'aider les familles pour tous ces frais, nous avons besoin de récolter des fonds. Pour cela, le RESF de Rouen organise début 2023 ces 2 évènements en février et en mars. Venez nombreux !

Retraites : préparer la riposte

La période que nous traversons est marquée par une succession de crises majeures. La crise sanitaire a mis au grand jour les conséquences de plusieurs décennies de casse néolibérale des services publics. L'Éducation nationale, comme la Santé, pâtit d'un manque chronique d'investissements et de recrutements. Pourtant, les ressources financières, nécessaires à une gestion attentive à la satisfaction des besoins sociaux, ne manquent pas. Pour rappel on refuse la prime REP et REP+ aux AESH alors que dans le même temps Jeff Bezos « gagne » 716 000 € toutes les 6 secondes, ou encore Robert Kotick (PDG d'une entreprise de jeux vidéo) touche lui un SMIC par minute ... Envoyer des voitures électriques dans l'espace, ou commercialiser des jeux vidéo serait donc bien plus important et nécessaire que de payer correctement des personnels ayant pour fonction d'aider à l'inclusion ? Plus important que de développer les services public permettant à toutes et tous d'accéder à un enseignement, des soins, gratuits et de qualité ? Pourtant les gouvernements au service des classes dominantes préfèrent distribuer l'argent public aux actionnaires, aux banquiers, et aux cabinets de conseil... D'une manière plus générale, l'économie capitaliste frappée par une crise structurelle majeure ne doit sa survie qu'à l'épuisement des ressources de la planète et l'exploitation la plus féroce du travail humain. Plus que jamais, ce système à bout de souffle mène l'humanité à la catastrophe.

Le second mandat de Macron risque d'être plus brutal encore que le premier. La réforme des retraites, avec le renoncement au système par répartition et un passage au recul pur et simple de l'âge de départ à la retraite, est annoncée pour les mois qui viennent. L'augmentation des prix de l'énergie et des produits de consommation conduit à une dégradation des conditions d'existence des personnels. Dans notre secteur, l'agenda néolibéral va continuer à se dérouler, avec la rémunération au mérite, l'autonomie des écoles et établissements, le recrutement sur profil, l'orientation précoce, et la casse du lycée professionnel, la hausse des frais d'inscription à l'université, une sélection accrue et inégalitaire... Et même si notre nouveau ministre est présenté comme « une belle prise de gauche » et qu'en effet il sera sans doute nettement moins réactionnaire que Blanquer sur certaines questions sociétales, il ne se démarquera pas notablement de l'orientation générale des réformes prévues et en cours.

Le confinement de 2020 a mis en évidence l'importance de l'institution Éducation nationale dans le fonctionnement de la société. Sans notre contribution, pas de « bon » fonctionnement du système productif capitaliste. Si nous ne gardons pas les élèves, les salarié-e-s ne peuvent plus aller travailler ! C'est notre force, ne l'oublions pas ! Surtout si nous voulons être autre chose que la garderie du MEDEF. Nous voulons avant tout enseigner, transmettre des connaissances, développer l'esprit critique, dans un cadre épanouissant pour les enfants et les adultes.

Pour imposer ce choix, imposer que la richesse soit utilisée pour développer tous les biens communs et en particulier arracher les moyens nécessaires pour l'éducation, il va falloir se mobiliser.

Les mobilisations dans notre secteur sont déjà nombreuses, qu'elles soient un peu anciennes comme le mouvement contre la réforme du bac, ou plus récentes comme celle des AED et des AESH, ou encore comme la mobilisation historique de janvier. Nous avons montré que nous pouvions nous mobiliser et surtout que nous pouvions gagner : les AED ont obtenu la prime REP/REP+ même si les décrets d'application ne sont pas encore publiés, la grève massive de janvier a débouché sur des embauches même si elles ont été en deçà des besoins.

La réticence souvent exprimée (par celles et ceux, nombreux-ses, révolté-e-s par la situation) envers la grève repose sur deux aspects : il faudrait qu'elle soit massive et prolongée, et qu'elle soit soutenable financièrement. C'est donc de cela qu'il faut discuter dès maintenant dans nos établissements. Il y aura bientôt, c'est certain, au moins une journée de grève interpro, comment fait-on pour se préparer dès maintenant à ce qu'elle soit massive et aboutisse à une grève reconductible ? Comment les AED et AESH peuvent-ils/elles se mobiliser et faire grève malgré la faiblesse de leur salaire ? Les caisses de grève ont déjà permis à nombre d'entre eux de supporter le « coût » des jours de grève précédents. Le fait d'être convaincu aussi qu'il est possible de gagner n'a pas compté pour rien.

Que ce soit sur la question des salaires ou de la retraite, commençons dès maintenant à en débattre, dans nos écoles, nos établissements, nos salles des profs, en heures d'infos syndicales, en AG de secteur ou autres. Les moyens pour augmenter les salaires existent, il « suffit » de distribuer les richesses de manière plus équitable. En ce qui concerne l'âge de la retraite, il n'y a aucune raison de le repousser encore et de ne pas revenir à 60 ans, puisque dans le système par répartition plus il y a de salarié-e-s plus il y a de cotisations : partons donc à 60 ans, permettant aux jeunes de bosser, gagnons des créations d'emplois et de postes et les retraites pourront non seulement être payées mais aussi revalorisées. Mais bien sûr pour cela il faudra que nous imposions une autre répartition des richesses : il faut mutualiser les coûts et les richesses a contrario de ce qui se fait. Dans notre secteur nous n'avons pas besoin de la réforme Rilhac, ni de celle du bac, nous n'avons pas besoin de rémunération au mérite pour rendre attractif notre métier. Non, nous avons besoin de moyens pour, dans nos classes, permettre à tou-te-s d'apprendre dans de bonnes conditions, nous avons besoin de plus d'adultes formés avec un vrai statut, nous avons besoin de liberté pédagogique et de temps pour élaborer ensemble des projets et non pour remplir des fiches qui ne servent qu'à fournir des statistiques à notre hiérarchie.

Tout cela, et plus encore, nous pouvons déjà en discuter, pour nous préparer à construire la lutte qui permettra d'améliorer l'école et tous les services publics.

Et si on s'inspirait du Royaume-Uni

On ne vous en parlera pas ou peu sur les plateaux des chaînes d'infos, mais au Royaume-Uni des travailleuses et travailleurs ont décidé de se mettre en grève ! Le mouvement a débuté le 15 décembre avec 100 000 infirmier.es dans la rue pour exiger des augmentations de salaire et des conditions de travail acceptables.

Les ambulancier-es, postier-es, cheminot-es ont décidé de s'associer à cette mobilisation, faisant craindre au gouvernement conservateur une convergence des luttes, à tel point qu'il a fait appel à l'armée pour remplacer les grévistes (600 vont occuper des rôles d'ambulancier).

Pour le moment c'est un mouvement de grèves « perlées » qui perdure depuis la mi-décembre sous le contrôle des directions syndicales, mais on ne peut que souhaiter que la colère déborde et qu'un mouvement de grève générale débute au mois de janvier.

Alors qu'on se le dise, que l'on appartienne ou pas à l'Union Européenne seule la grève et le rapport de force nous feront gagner des augmentations de salaire, une meilleure répartition des richesses et plus de justice sociale.



L'INFORMATION SE BOUSCULE ...

Le ministre Pap Ndiaye propose que les enseignants travaillent 10 ans et partent en retraite après leur pot de départ !

*Non ! Non !
C'est pas ça !*



BREAKING NEWS / BREAKING NEWS / BREA

mier-es continuent de quitter le métier. Au manque de médecins s'ajoute maintenant le manque de soignant-es et l'hôpital est incapable de faire face à une épidémie de bronchiolite.

Ce n'est pas une fatalité. Il suffirait d'embaucher un nombre significatif de personnels hospitaliers, supprimer l'année de période d'essai avant d'être fonctionnaire, ne plus privatiser des catégories de personnel sous prétexte qu'elles ne constituent pas le « cœur de métier », par exemple les ouvriers, aides-soignants et agents administratifs. Il est indispensable d'augmenter les salaires et dégeler le point d'indice.

Le démantèlement de l'hôpital doit cesser pour qu'il redevienne un vrai service public accessible à toutes et tous.

Non à la politique de destruction préméditée du social et du médico-social

- Des équipes épuisées de se réorganiser en permanence
- Des salaires de misère de métiers majoritairement féminins, paupérisation du secteur, perte de sens et départs massifs !
- Une inégalitaire prime de 183€ dont de très nombreux-ses collègues demeurent exclu.es, bien loin de compenser l'inflation et 20 ans de blocage de salaires
- Un maigre dégel du point d'indice, nous demandant, ainsi, de valider nos baisses de salaires par rapport à l'inflation !
- Une convention collective qui introduit des salaires au mérite, la mise en concurrence entre établissements, entre salariés au sein des mêmes services !

Montrons que c'est tout le travail social qui est en colère face à sa destruction programmée. Ils ne veulent pas nous entendre? Faisons du bruit sous leurs fenêtres !

NOUS MANIFESTERONS TOUS A PARIS LE 2 FEVRIER 2023

Remerciements à SUD Santé Social 76 pour leur contribution

2 invitations le vendredi 31 mars au Havre

La formation comme la réunion sont ouvertes à tou-tes les collègues, syndiqué-es ou non, à SUD éducation ou non, quel que soit leur statut. Il est possible d'assister à l'une sans assister à l'autre.

Le lieu : maison des syndicats (Franklin), 119 Cours de la République - salle 131 – Ambroise Croizat

9h – 17h : formation syndicale

**Accueil des élèves en situation de handicap :
sans moyens, l'école inclusive n'est qu'un slogan !**

Matinée – dispositifs existants, réalités du terrain, ressources pédagogiques, échanges avec des travailleuses et travailleurs sociaux, revendications.

Après-midi – les AESH : conditions de travail, salaires, statut, PIAL. Comment gagner de nouveaux droits ?

Comment participer ? Modalités pratiques

La formation est un droit : chaque agent-e a droit à 12 jours de congé pour formation syndicale par année scolaire, pour participer, deux étapes :

1. Déposer sa demande de congé pour formation syndicale au chef-fe d'établissement au moins un mois avant la date du stage (ici : avant le mardi 28 février juste au retour des vacances), sans joindre de convocation ni de descriptif du stage.

2. S'inscrire auprès du syndicat par un mail à sudeduc@sudeduc7627.org

17h30 – 19h : réunion d'information AED – AESH – AP – APS

Au-delà de la prime REP/REP+, quelles actions pour gagner de nouveaux droits ?

Ouvert à toutes et tous sans inscription.

Pour toute question, nos contacts au Havre et environs : 06 11 31 34 32 / 07 83 23 16 22

**Indemnité REP/REP+
pour les AED & AESH,**

**LE MÉPRIS
du Ministère**



RESF Rouen

Maison des associations

22 Bis rue Dumont D'Urville, 76000 Rouen

Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

Téléphone :

(urgence ou prise de rendez-vous)

07.83.18.46.77

Mail : resf76.rouen@orange.fr

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: sudeduc@sudeduc7627.org, sur la toile: <https://sudeduc7627.org>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,
☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 17h00
→ Mercredi : sur RDV
→ Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎ : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉ : solidairesdieppe@gmail.com